Université Paris Cité

Le président de l'université

ARRÊTÉ N° 2025-16 DU 13 FÉVRIER 2025
RELATIF À L'ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES INTERNES ET À LA COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTÉ SOCIÉTÉS ET HUMANITÉS DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 modifié portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2023-26 du conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI en tant que Président de l'université ;

Vu la réunion du comité électoral consultatif de l'université Paris Cité en date du 17 janvier 2025 portant sur l'organisation des scrutins se tenant du 8 au 10 avril 2025.

ARRÊTE :

Article 1 - Date du scrutin - horaires de vote et calendrier des opérations électorales

1.1 – Les élections d'un représentant des personnels à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités pour le collège des BIATSS et des représentants des personnels aux conseils de composantes internes de l'université Paris Cité (voir **annexe 2** du présent arrêté) se dérouleront à l'urne :

le jeudi 10 avril 2025 de 09h00 à 17h00

1.2 - Le calendrier des opérations électorales est précisé en **annexe 1**.

Article 2 – Corps électoral

Le corps électoral est composé de l'ensemble des personnels fonctionnaires titulaires ou stagiaires et des personnels contractuels de l'université Paris Cité (enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants ou personnels assimilés, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et personnels ingénieurs, techniques et d'administration de la recherche) en position d'activité.

Le nombre de sièges à pourvoir par commission, conseil et collège est précisé en **annexe 2.**

Certains personnels sont inscrits d'office sur les listes électorales, d'autres le sont uniquement sur demande sous réserve de remplir les conditions pour être électeurs telles que précisées au présent article.

2.1 Les personnels inscrits d'office

2.1.1 Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Sont électeurs dans les collèges correspondants, les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés, fonctionnaires, qui sont affectés en position d'activité au sein de l'établissement ou qui y sont détachés ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée.

Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants, en décharge de service d'enseignement ou décharge d'activité de service ou en congé pour recherche ou conversions thématiques sont électeurs au sein de l'université Paris Cité s'ils y sont affectés en position d'activité ou accueillis en détachement ou mis à disposition au sein de cette dernière. Pour les élections au sein des conseils de composantes internes, ils votent dans leur composante interne de rattachement principal.

Les agents contractuels recrutés par l'établissement pour une durée indéterminée pour assurer des fonctions d'enseignement ou d'enseignement et de recherche sont électeurs sous réserve qu'ils effectuent dans la composante interne un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence, apprécié sur l'année universitaire telle que définie par l'établissement.
Les personnels enseignants qui effectuent leurs activités d'enseignement dans plusieurs composantes internes, et qui n'accomplissent dans aucune de ces structures le nombre d'heures d'enseignement requis pour être électeurs exercent leur droit de vote dans la composante interne de leur choix.

2.1.2. Personnels de la recherche

Les chercheurs et les membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public de recherche sont électeurs dans les collèges correspondants, sous réserve qu'ils soient affectés à une structure de recherche de l'université Paris Cité. Est regardée comme une structure de recherche de l'université Paris Cité, l'unité dont l'université ou l'IPGP est l'établissement déposant lors du contrat d'établissement 2025-2029.

Les principes de rattachement des personnels des structures de recherches sont fixés par l'**annexe 4** au présent arrêté.

Les personnels de recherche contractuels en contrat à durée indéterminée exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche au sein de l'université sont électeurs dès lors que leurs activités d'enseignement sont au moins égales au tiers des obligations d'enseignement de référence, ou dès lors qu'ils effectuent, en tant que docteurs, une activité de recherche à temps plein.

2.1.3. Personnels scientifiques des bibliothèques

N'étant pas rattachés à une composante interne dédiée, les conservateurs généraux des bibliothèques et les conservateurs des bibliothèques ne sont pas concernés par le présent scrutin.

2.1.4. Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé (BIATSS)

Sont électeurs dans le collège des personnels BIATSS, les personnels fonctionnaires stagiaires ou titulaires de l'université Paris Cité qui y sont affectés en position d'activité ou qui y sont détachés ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée.

Sont également électeurs dans le collège des personnels BIATSS, les personnels contractuels sous réserve d'être affectés dans l'établissement et de ne pas être en congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles. Ils doivent en outre être en fonction à la date du scrutin pour une durée minimum de dix mois consécutifs au sein de l'établissement et assurer un service au moins égal à un mi-temps.

2.2 Les personnels non-inscrits d'office et devant en faire la demande

Certains personnels ne peuvent être inscrits sur les listes électorales (*personnels non-inscrits d'office*) que s'ils en font la demande expresse et écrite auprès du Président de l'université, à savoir :

- Les personnels fonctionnaires (non affectés à l'université) ou contractuels effectuant des activités d'enseignement au moins équivalentes à 64 heures de travaux dirigés (soit un tiers des obligations d'enseignement de référence) au sein de l'université, au titre de l'année universitaire 2024-2025, à savoir :
  - Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER),
  - Les maîtres de langues,
  - Les lecteurs,
  - Les enseignants-chercheurs et enseignants contractuels en contrat à durée déterminée,
  - Les professeurs associés et les maîtres de conférences associés,
  - Les contractuels hospitalo-universitaires (praticiens hospitaliers universitaires chefs de cliniques associés, assistants des hôpitaux, chefs de clinique des universités),
  - Les doctorants contractuels avec activité d'enseignement,

- Les chargés d'enseignement vacataires (agents ayant une activité principale et dispensant des enseignements au sein de l'université à titre secondaire),
- Les agents temporaires vacataires (personnels de moins de 28 ans, étudiants en troisième cycle et n'ayant pas d'activité professionnelle principale, les retraités de moins de 65 ans).

Les personnels enseignants qui effectuent leurs activités d'enseignement dans plusieurs composantes internes (UFR, institut ou école), et qui n'accomplissent dans aucune de ces structures le nombre d'heures d'enseignement requis pour être électeurs exercent leur droit de vote dans la composante interne de leur choix.

- Les personnels de recherche contractuels en contrat à durée déterminée exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche au sein de l'université sont électeurs dès lors que leurs activités d'enseignement sont au moins égales au tiers des obligations d'enseignement de référence, ou dès lors qu'ils effectuent, en tant que docteurs, une activité de recherche à temps plein dans une structure de recherche de l'université Paris Cité. Est regardée comme une structure de recherche de l'université l'unité dont l'université ou l'IPGP est l'établissement déposant lors du contrat d'établissement 2025-2029.

Article 3 - Mode de scrutin et sièges à pourvoir

Les représentants des personnels sont élus au scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Dans le cas où un seul siège est à pourvoir, l'élection se fait au scrutin uninominal majoritaire à un tour. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le nombre de sièges à pourvoir par commission, par conseil et par collège est précisé en **annexe 2.**

Article 4 - Lieux de vote

Les lieux de vote sont au nombre de trente-et-un. Leur localisation ainsi que la détermination des composantes internes concernées pour chaque site sont précisées à l'**annexe 3** du présent arrêté.

La localisation précise des bureaux et sections de vote (numéro de salle) ainsi que leur composition seront précisées par arrêté complémentaire.

Lors des scrutins, les électeurs sont tenus de prendre en compte les délais liés aux éventuels contrôles ou modifications d'accès à certains lieux de vote. Il convient de suivre les consignes en vigueur dans chacun des bâtiments accueillant ces lieux. En aucun cas, les délais de contrôle d'accès ou les éventuelles modifications d'accès ne pourront entraîner un changement des horaires de scrutin.

Les principes de répartition des personnels sur chaque site de vote figurent en **annexe 3** du présent arrêté.

Les principes de rattachement des personnels des structures de recherche aux composantes internes ou à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités sont en **annexe 4**.

Les listes électorales précisent la commission ou le conseil pour lequel chaque électeur va voter, ainsi que les bureaux de vote afférents.

Article 5 - Qualité d'électeur

La composition des collèges électoraux et les conditions d'exercice du droit de suffrage sont régies par les dispositions du code de l'éducation et les statuts de l'université. La qualité d'électeur s'apprécie à la date du scrutin et sous réserve de remplir toutes les conditions requises à l'exercice du droit de suffrage.

Nul ne peut prendre part au vote s'il n'est pas régulièrement inscrit sur les listes électorales. Les listes électorales sont arrêtées par le Président de l'université. Elles sont affichées dans les locaux de l'établissement.

Les listes électorales sont établies par commission, par conseil, par collège et par bureau de vote ou section de vote.

Chaque personnel ne peut être électeur que dans une composante interne de l'université.

ATTENTION, ne peuvent être électeurs en tant que personnels de l'établissement :

- les personnels qui ne sont pas en position d'activité au sein de l'université : en détachement sortant, en disponibilité, accomplissant le service national ou une activité de réserve, en congé parental, en position hors cadre ;
- les personnels retraités dont les émérites ;
- les collaborateurs bénévoles ;
- les personnels en congé de longue durée ;
- les étudiants de l'université recrutés en vertu de l'article L. 811-2 du code de l'éducation (ils demeurent électeurs dans le collège des étudiants) ;
- les personnels affectés dans une unité de recherche dont l'université n'est pas déposante lors du contrat quinquennal 2025-2029.

5.1 Inscription sur les listes électorales

Il appartient à chaque électeur de vérifier son inscription sur les listes électorales.

5.1.1 Demande de rectification des listes électorales pour les personnels inscrits d'office

Tout personnel remplissant les conditions pour être électeur d'office et qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont il relève peut demander au Président de l'université de faire procéder à la rectification de la liste électorale. Cette demande de rectification peut être effectué jusqu'au jour du scrutin, via le formulaire de demande de rectification signé et transmis à elections.daj@u-paris.fr.

En cas de demande de rectification réalisée dans les conditions susmentionnées et non prise en compte, il pourra être demandé au Président de l'université Paris Cité de faire procéder à cette rectification :

- avant le scrutin : en sollicitant l'équipe en charge des élections *via* l'alias elections.daj@u-paris.fr ;
- durant le scrutin : par le président du bureau de vote.

Les formulaires de demande de rectification des listes électorales à utiliser seront disponibles sur le site Internet de l'université Paris Cité et, le cas échéant, sur les sites des composantes internes au plus tard à compter de la date de publication des listes initiales.

Le Président de l'université statue sur les réclamations portant sur les demandes de rectification des listes électorales.

5.1.2 Inscription sur les listes électorales des personnels non-inscrits d'office et devant en faire la demande

Tout personnel non-inscrit d'office sur la liste électorale peut demander au Président de l'université de faire procéder à son inscription sur celle-ci. Ces demandes d'inscription doivent comprendre les pièces justificatives mentionnées dans le formulaire dédié (photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité : soit la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit le permis de conduire ; et le cas échéant l'attestation d'activités d'enseignement), et doivent parvenir à l'adresse elections.daj@u-paris.fr au plus tard 8 jours francs avant la date du scrutin, **soit le mardi 1er avril 2025 à minuit, terme de rigueur.**

En cas de demande d'inscription réalisée dans les conditions susmentionnées et non prise en compte, il pourra être demandé au Président de l'université de faire procéder à cette inscription :

- avant le scrutin : en sollicitant l'équipe en charge des élections *via* l'alias elections.daj@u-paris.fr ;
- durant le scrutin : par le président du bureau de vote.

Les formulaires de demande de rectification des listes électorales à utiliser seront disponibles sur le site Internet de l'université Paris Cité et, le cas échéant, sur les sites des composantes internes au plus tard à compter de la date de publication des listes initiales.

Le Président de l'université statue sur les réclamations portant sur les demandes d'inscription sur les listes électorales.

5.2 Composition des collèges de personnels

5.2.1 Composition du collège A

Sont électeurs au sein du collège A :

- les professeurs des universités, y compris les professeurs des universités-praticiens hospitaliers,
- les professeurs associés, y compris dans les disciplines médicales,
- les professeurs invités, y compris dans les disciplines médicales,
- les astronomes,
- les physiciens,
- les directeurs de recherche ou assimilés des EPST ou de tout autre établissement public, affectés dans une structure de recherche dont l'université ou l'IPGP sont déposant lors du contrat quinquennal 2025-2029,
- les personnels de recherche, les enseignants-chercheurs, les enseignants en CDD ou CDI, de niveau équivalent aux personnels susmentionnés.

5.2.2 Composition du collège B

Sont électeurs au sein du collège B :

- les maîtres de conférences, y compris les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers,
- les maîtres de conférences associés, y compris dans les disciplines médicales,
- les maîtres de conférences invités, y compris dans les disciplines médicales,
- les astronomes adjoints,
- les physiciens adjoints,
- les chargés d'enseignement vacataires (CEV) qui effectuent un service d'au moins 64 heures de travaux dirigés,
- les enseignants titulaires du second degré (PRAG – PRCE – PLP – Professeurs d'EPS),
- les personnels titulaires d'un contrat doctoral qui effectuent un service d'au moins 64 heures de travaux dirigés,
- les maîtres de langues,
- les lecteurs,
- les ATER,
- les enseignants contractuels du second degré,
- les chargés de recherche ou assimilés des EPST ou de tout autre établissement public, affectés dans une structure de recherche dont l'université ou l'IPGP sont déposants lors du contrat quinquennal 2025-2029,
- les personnels de recherche, les enseignants-chercheurs, les enseignants, en CDD ou CDI, non inclus dans le collège A.

5.2.3 Composition du collège P

Pour l'élection du conseil de l'UFR de médecine, sont électeurs au sein du collège P :

- les praticiens hospitaliers responsables des services où une formation pratique est dispensée aux étudiants des second et troisième cycles des études médicales.

5.2.4 Composition du collège des personnels BIATSS

Sont électeurs au sein du collège des personnels BIATSS :

- les personnels titulaires ou stagiaires ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé,
- les membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche affectés dans une structure de recherche dont l'université ou l'IPGP sont déposant lors du contrat quinquennal 2025-2029,
- les personnels contractuels sous contrat de dix mois au moins (contractuels permanents), en fonctions à la date du scrutin, et qui assurent un service au moins égal à un mi-temps.

5.2.5 Composition des collèges pour l'élection au sein des conseils d'IUT

Pour les élections se déroulant au sein d'un IUT, les personnels appartenant au collège B sont répartis de la manière suivante :

- Collège des autres enseignants-chercheurs et assimilés comprenant les maîtres de conférences, les maîtres de conférences associés, les maîtres de conférences invités, les chargés de recherche ou assimilés des EPST ou de tout autre établissement public ou reconnu d'utilité publique de recherche, affectés dans une structure de recherche déposée par l'université, les conservateurs du SCD (personnels scientifiques), les personnels de recherche, les enseignants-chercheurs, les enseignants, en CDD ou CDI, non inclus dans le collège A ;
- Collège des autres enseignants comprenant les enseignants titulaires du second degré (PRAG – PRCE – PLP – Professeurs d'EPS), les personnels titulaires d'un contrat doctoral qui effectuent un service d'au moins 64 heures de travaux dirigés, les maîtres de langues, les lecteurs, les ATER, les enseignants contractuels du second degré à mi-temps ou temps plein ;
- Collège des chargés d'enseignement vacataires (CEV) qui effectuent un service d'au moins 64 heures de travaux dirigés.

Article 6 - Candidatures – Eligibilité

Tout électeur régulièrement inscrit sur la liste électorale du collège BIATSS de la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités ou d'un collège d'un conseil d'une composante interne est éligible dans ce collège, sous réserve du respect des règles de dépôt de candidature et d'inéligibilité prévues dans les statuts de l'université et dans le présent arrêté.

6.1 Candidatures

6.1.1 Dossier de candidature

Il comprend obligatoirement :

- Le formulaire de candidature de liste original avec la signature manuscrite (non scannée) du délégué de liste, la liste des candidats avec le nom de la liste, sauf en cas de siège unique à pourvoir ;
- Le formulaire de déclaration individuelle de candidature signé en original (non scanné) par chaque candidat de la liste ;
- Toutes pièces justificatives exigées dans les formulaires de candidatures.

Chaque liste peut préciser son appartenance ou le soutien dont elle bénéficie. L'université décline toute responsabilité quant à la réalité des appartenances ou des soutiens dont se prévalent les listes de candidats, ces dernières restant seules responsables de leurs déclarations d'appartenance ou de soutien.

Le dossier de candidature peut comprendre également une profession de foi (*voir infra 6.1.2*).

Les formulaires de déclaration de candidature (de liste et individuelle) seront disponibles sur le site Internet de l'université Paris Cité et, le cas échéant, des composantes internes à compter du **jeudi 13 février 2025**.

Tout dossier incomplet constitue une cause d'irrecevabilité de la candidature.

6.1.2 Dépôt (facultatif) des professions de foi

En cas de dépôt d'une profession de foi, celle-ci est transmise à l'adresse elections.daj@u-paris.fr en format « .pdf ». Elle est constituée de deux pages maximums en *recto* uniquement, d'un poids maximum de 5 Mo et en noir et blanc.

La rédaction et le contenu des professions de foi sont placés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, lesquels doivent s'assurer qu'ils disposent bien de tous les droits requis en matière de propriété intellectuelle (logo, image...). Toutefois, ne seront pas mis en ligne ou diffusés les documents dont le contenu contreviendrait à la réglementation en vigueur (menace, injure, diffamation, atteinte à la vie privée...) et/ou aux usages communément admis (respect d'autrui, civilité...) ou serait considéré comme abusif.

La communication des professions de foi par l'université Paris Cité est effectuée par voie d'affichage. Par ailleurs, les professions de foi sont mises en ligne sur le site Internet de l'université Paris Cité et, le cas échéant, des composantes internes dans l'ordre de réception des dépôts de candidatures. Cette mise en ligne pourra être effectuée uniquement sous réserve qu'elle soit consentie par l'ensemble des candidats, que les dépôts soient conformes et complets et les candidatures recevables, soit à compter du **lundi 31 mars 2025**.

6.1.3 Modalités de constitution des listes de candidats

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

Les candidats de la liste doivent être rangés par ordre préférentiel.

Chaque liste de candidats doit être présentée en alternant un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent être incomplètes. Elles ne peuvent comprendre plus de candidats que de sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidats doit s'assurer que ses candidats ne sont pas inscrits sur des listes de candidats concurrentes.

6.1.4 Dépôt de candidatures

Le dossier de candidature doit être déposé uniquement en version originale papier (pas d'envoi numérique) aux adresses indiquées dans l'annexe 5 du présent arrêté, et ce en fonction de la composante interne concernée ou de la Faculté concernée. Le dépôt se fera exclusivement sur rendez-vous auprès du référent identifié pour chaque composante interne et pour la Faculté Sociétés et Humanités (annexe 5), contre récépissé.

Aucune candidature ne peut être déposée en dehors de la période fixée ci-dessous pour le dépôt des candidatures. Aucune candidature ne peut être modifiée ou retirée au-delà de la période de dépôt fixée ci-dessous.

Les dossiers de candidature en version originale papier doivent être déposés **impérativement entre le lundi 24 mars 2025 et le mardi 25 mars 2025 de 09h00 à 17h00,** heure de Paris, terme de rigueur.

Attention : Au regard de la période de dépôt des candidatures, organisée sur deux journées, les listes de candidats sont fortement encouragées à prendre l'attache de la composante interne ou de la faculté Sociétés et Humanités en amont de ces dates, afin de s'assurer avec elle que les listes de candidats déposées respectent les dispositions réglementaires applicables.

6.1.5 - Inéligibilité

Nul ne peut être éligible dans plus d'une composante interne de l'université Paris Cité.

6.1.6 - Recevabilité

Le Président de l'université vérifie la recevabilité des candidatures. En cas d'irrecevabilité constatée, il en informe le délégué de liste qui disposera de deux jours francs à compter de cette information pour régulariser la situation. A défaut, l'irrecevabilité est constatée par le Président de l'université et la candidature est rejetée.

L'arrêté portant recevabilité des candidatures sera affiché en version papier au siège de l'université, dans les locaux de la Faculté Sociétés et Humanités ainsi que dans les locaux des composantes internes concernées à compter du **lundi 31 mars 2025**. Une mise en ligne sera effectuée sur le site Internet de l'université Paris Cité et, le cas échéant, sur les sites Internet des composantes internes.

6.2 - Délégués de liste

Afin de faciliter les échanges éventuels entre les listes de candidats et l'université, chaque liste de candidats doit communiquer au moment du dépôt des candidatures, les coordonnées complètes (identité, téléphone, adresse électronique) du délégué de liste, lequel doit être un candidat éligible de la liste considérée. A défaut, sera considéré comme le délégué de la liste, le candidat placé en tête de liste.

Le délégué de liste peut être différent du mandataire chargé de déposer les listes de candidature.

6.3 - Campagne électorale - Propagande

La propagande électorale est autorisée au sein de l'établissement à compter de la publication du présent arrêté et y compris les jours du scrutin. Cependant, elle est interdite pendant toute la durée du scrutin dans les lieux où sont installés les bureaux de vote, ainsi que dans les lieux attenants. La propagande électorale ne doit pas occasionner de trouble ou d'interruption de service.

Avant la date de publication des candidatures recevables, les candidats potentiels et les listes de candidats potentielles assurent la diffusion de leur propagande électorale par leurs propres moyens.

Néanmoins, à compter du **mardi 1er avril 2025**, seuls les délégués de listes déclarées recevables pourront envoyer des informations, à l'attention des électeurs, dans la limite de deux messages. Ces messages étant modérés, les réponses spontanées ne seront pas validées. Les modérations interviendront les jours ouvrés **entre 09h00 et 12h00 et entre 14h00 et 17h00**. Chaque message devra contenir dans son objet le nom de la liste candidate ou du candidat et l'indication *Élection commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités ou Conseil de [nom de la composante interne]*.

Les listes de diffusion dédiées qui devront être utilisées par les délégués de listes à l'exclusion de tout autre moyen figurent en **annexe 6**.

A compter de cette même date, les moyens de communication des listes représentées dans les instances de l'établissement sont par ailleurs suspendus.

Pendant toute la durée de la campagne électorale, le Président de l'université veille à préserver une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral et, le cas échéant, l'attribution de salles de réunion. Ces dispositions concernent également le recours aux espaces numériques de l'établissement.

Toute personne occasionnant ou menaçant d'occasionner un trouble durant l'organisation ou le déroulement des opérations électorales pourra faire l'objet de sanctions (plainte pénale et/ou poursuites disciplinaires).

Article 7 - Procuration - Enregistrement

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, du même collège et inscrit sur la même liste électorale, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Chaque procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement. Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé.

La procuration écrite lisiblement doit mentionner les nom et prénom du mandataire. Elle est signée par le mandant. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, soit **le mercredi 9 avril 2025 au plus tard à 12h00** et est enregistrée par l'établissement.

Le retrait et la remise de l'imprimé établissant la procuration peuvent se faire par voie électronique, auprès du référent de la Facultés Sociétés et Humanités ou de la composante interne du scrutin concerné (**annexe 7**). Chaque référent établit et tient à jour une liste des procurations précisant les mandants et les mandataires.

Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 8 – Bureaux et sections de vote

8.1 Présidents de bureaux et sections de vote et assesseurs

Chaque bureau et section de vote est composé d'un président et d'assesseurs dont le nombre ne peut être inférieur à deux et supérieur à six. Deux assesseurs sont désignés par l'administration. En cas d'empêchement du président du bureau de vote le jour du scrutin, l'un des deux assesseurs sera désigné par le Président de l'université en tant que président du bureau de vote considéré.

Par ailleurs, chaque liste de candidats en présence a le droit de proposer, via son délégué de liste, un assesseur assorti d'un suppléant, désignés parmi les électeurs du collège concerné, et doit transmettre ses propositions au plus tard **le mardi 1er avril 2025, 17h00** (terme de rigueur) à l'adresse suivante : elections.daj@u-paris.fr. Si, pour une raison quelconque, le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est supérieur à quatre, un tirage au sort sera effectué parmi les assesseurs proposés.

La composition des bureaux et sections de vote est définie par arrêté signé du Président de l'université.

Chaque bureau et section de vote comporte un ou plusieurs isoloirs. Il doit être prévu une urne par collège. Les membres du bureau ou section de vote vérifient les urnes qui doivent être fermées au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Le président du bureau ou section de vote et les assesseurs sont chargés de sa bonne tenue et de celle du scrutin pendant toute la durée de ce dernier, y compris, pour le bureau de vote, pendant la période de dépouillement. Le bureau ou section de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal. Le président du bureau ou section de vote en informe immédiatement le Président de l'université.

8.2 Liste d'émargement et vote

Pour chaque collège, la liste d'émargement correspond à une copie de la liste électorale déposée auprès du bureau ou de la section de vote concerné(e). Le président du bureau ou section de vote ou ses délégués vérifie(nt) l'identité de chaque électeur qui devra présenter l'original d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité nationale, passeport ou permis de conduire) ou, à défaut, sa carte professionnelle, l'ensemble des pièces produites devant être en cours de validité.

Le vote est secret et le passage dans l'isoloir est obligatoire (article D. 719-33 du code de l'éducation).

Nul ne peut disposer de plus d'un suffrage par scrutin pour lequel il est électeur.

Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Lorsqu'un électeur vote par procuration, le mandataire signe à la place du mandant en indiquant son propre nom et sa qualité de mandataire.

Le nombre de voix attribuées à chaque liste ou à chaque candidat est égal au nombre de bulletins recueillis par chacune d'elles/chacun d'eux. Le nombre de suffrages exprimés se calcule de la manière suivante : nombre de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.
Seront considérés comme nuls :

- Les bulletins comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir ;
- Les bulletins blancs ;
- Les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître ;
- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires ;
- Les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue pour le collège ;
- Les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ;
- Les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature.

Article 9 - Bulletins et enveloppes de vote

Les bulletins de vote sont rédigés, reprographiés et fournis par l'établissement. Les enveloppes de vote sont fournies par l'établissement.

Seuls les bulletins et enveloppes de vote mis à disposition par l'administration sont à utiliser.

Article 10 - Dépouillement - Scrutateurs

Le dépouillement est public. Chaque bureau de vote assure le dépouillement de ses urnes et de celles de la section de vote qui lui est rattachée, le cas échéant. Le président du bureau de vote désigne parmi les électeurs en principe au moins trois scrutateurs. Si plusieurs listes de candidats sont en présence, il leur est permis de proposer au président du bureau de vote des scrutateurs.

Le nombre de voix attribuées à chaque liste est égal au nombre de bulletins valablement recueillis par chacune d'elles. A l'issue des opérations électorales, chaque bureau de vote dresse, au moyen du formulaire prévu à cet effet, un procès-verbal dûment rempli et signé en original. Chaque procès-verbal est transmis sans délai au Président de l'université à l'adresse elections.daj@u-paris.fr.

Le dépouillement aura lieu dans les bureaux de vote **le jeudi 10 avril 2025, à partir de 17h00,** heure de Paris.

Article 11 - Proclamation des résultats – Mandats

Le Président de l'université proclamera les résultats du scrutin au plus tard le **jeudi 17 avril 2025**. Les résultats du scrutin seront affichés au siège de l'université et dans les locaux des composantes internes concernées et de la faculté Sociétés et Humanités.

S'agissant des collèges pour lesquels un renouvellement complet est opéré, le mandat des membres nouvellement élus court à compter de la proclamation des résultats de l'élection, sous réserve que les mandats des membres sortants soient parvenus à leur terme. Si ce n'est pas le cas, le mandat des membres nouvellement élus débute le lendemain de la fin du mandat des sortants.

S'agissant des sièges pour lesquels un renouvellement partiel est opéré, le mandat des membres nouvellement élus court à compter de la proclamation des résultats de l'élection. La durée du mandat des nouveaux élus correspond à la durée du mandat restant à courir jusqu'au renouvellement complet dudit collège.

Article 12 - Incompatibilité de mandats et de fonctions

Un enseignant-chercheur qui exerce ses fonctions dans plusieurs composantes internes de l'établissement ne peut être électeur et éligible dans plus d'un conseil de composantes internes.

Article 13 – Traitement des données à caractère personnel

L'organisation de ces élections nécessite le traitement des données à caractère personnel des électeurs par l'université. Ces traitements visent à permettre à chaque électeur d'exercer son droit de vote et à constituer le fichier électoral. La base légale du traitement est l'obligation légale (article 6.1c. du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les destinataires des données sont les services en charge de la mise en œuvre des élections.

Les données sont conservées jusqu'à épuisement des voies de recours en matière de contentieux électoral et conformément aux délais d'archivage règlementaires.

Chaque électeur peut accéder à ses données ou demander leur effacement. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement de ses données personnelles. Pour exercer ces droits, chaque électeur peut contacter le service en charge du traitement à elections.daj@u-paris.fr ou ou par courrier postal : Direction générale déléguée aux affaires juridiques, Université Paris Cité, 85 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. Chaque électeur peut aussi contacter le délégué à la protection des données (DPD) de l'université par voie électronique à dpo@u-paris.fr. Si un électeur estime, après avoir contacté l'université, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

Article 14 - Recours

Le médiateur académique (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoit les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que le Président de l'université et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6ème jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5ème jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 15 – Prise d'effet

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 16 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des électeurs concernés, et qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 13 FEV. 2025

Le Président de l'université,

Édouard KAMINSKI

Liste des annexes

Annexe 1 : Calendrier électoral
Annexe 2 : Sièges à pourvoir
Annexe 3 : Sites de vote en fonction du rattachement aux composantes internes et à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités
Annexe 4 : Principes de rattachement pour le personnel des structures de recherche
Annexe 5 : Lieux de dépôt des candidatures
Annexe 6 : Listes de diffusion dédiées à la propagande électorale
Annexe 7 : Tableau des référents pour les demandes et les dépôts des procurations

Transmis au rectorat le : 13 FEV. 2025

Affiché le : 13 FEV. 2025

Université Paris Cité

Annexe 1
à l'arrêté n° 2025-16 du 13 février 2025
relatif à l'élection de représentants des personnels
aux conseils de composantes internes et
à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités
de l'université Paris Cité

Calendrier des opérations électorales

Publication de l'arrêté portant organisation des élections et des formulaires (dépôt des candidatures, rectification ou inscription sur les listes électorales, procuration)	Jeudi 13 février 2025
Publication des listes électorales initiales	Vendredi 14 février 2025
Dépôt des candidatures	Du lundi 24 mars au mardi 25 mars 2025 de 09h00 à 17h00 (heure de Paris)
Date limite de demande de rectification ou d'inscription sur les listes électorales	Mardi 1er avril 2025 à minuit (heure de Paris)
Publication de l'arrêté de recevabilité des candidatures	Lundi 31 mars 2025
Transmission des propositions d'assesseurs par les délégués de listes	Au plus tard mardi 1er avril 2025 à 17h00 (heure de Paris)
Publication de l'arrêté de composition des bureaux de vote	Jeudi 3 avril 2025
Publication des listes électorales définitives	Mardi 8 avril 2025
Date limite de dépôt des procurations de vote	Mercredi 9 avril 2025 au plus tard à 12h00 (heure de Paris)
Scrutin	**Jeudi 10 avril 2025 de 09h00 à 17h00 (heure de Paris)**
Dépouillement (dans les bureaux de vote)	Jeudi 10 avril 2025 à partir de 17h00 (heure de Paris)
Proclamation des résultats	Au plus tard jeudi 17 avril 2025 (heure de Paris)
Date limite de contestation sur la validité des opérations électorales, auprès de la Présidence de la Commission de contrôle des opérations électorales.	Dans les 5 jours suivant la proclamation des résultats

Université Paris Cité

Annexe 2
à l'arrêté n° 2025-16 du 13 février 2025
relatif à l'élection de représentants des personnels
aux conseils de composantes internes et
à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités
de l'université Paris Cité

Tableau des sièges à pourvoir

FACULTE DE SANTÉ	
CONSEIL DE L'UFR FACULTÉ DE PHARMACIE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	10
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	10
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	4
CONSEIL DE L'UFR DE MÉDECINE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	12
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	7
Collège P – praticiens hospitaliers participant à l'enseignement	2
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	3
CONSEIL DE L'UFR D'ODONTOLOGIE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	2

FACULTE DES SCIENCES	
CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	10
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	10
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	5
CONSEIL DE L'UFR DE CHIMIE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	6
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	6
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	4
CONSEIL DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	6
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	6
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	2

CONSEIL DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	5
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	5
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	3
CONSEIL DE L'UFR SCIENCES DU VIVANT	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	10
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	10
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	6
CONSEIL DE L'UFR DE PHYSIQUE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	6
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	6
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	4
CONSEIL DE L'UFR D'INFORMATIQUE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	5
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	5
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	2
CONSEIL DE L'ECOLE D'INGENIEUR DENIS DIDEROT (EIDD)	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	6
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	6
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	2
CONSEIL DE L'IUT PARIS PAJOL	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	2
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	2
Collège enseignants non chercheurs	2
Collège Chargés d'enseignement	2
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	2

FACULTE SOCIETES ET HUMANITES	
CAC – COMMISSION RECHERCHE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	1

CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	9
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	9
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	5
CONSEIL DE L'UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	10
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	10
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	4
CONSEIL DE L'IUT DE PARIS – RIVES DE SEINE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	4
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	4
Collège enseignants du second degré	4
Collège Chargés d'enseignement	2
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	4
CONSEIL DE L'UFR DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	10
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	10
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	2
CONSEIL DE L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS)	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	4
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	4
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	4
CONSEIL DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS DE L'ASIE ORIENTALE (LCAO)	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	4
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	4
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	3
CONSEIL DE L'UFR ETUDES INTERCULTURELLES DE LANGUES APPLIQUEES (EILA)	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	4
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	4
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	4

CONSEIL DE L'UFR D'ÉTUDES ANGLOPHONES	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	7
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	7
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	2
CONSEIL DE L'UFR INSTITUT HUMANITES, SCIENCES ET SOCIETES (IHSS)	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	1
CONSEIL DE L'UFR LETTRES, ARTS ET CINÉMA	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	5
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	5
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	2
CONSEIL DE L'UFR LINGUISTIQUE	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	4
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	4
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	2
CONSEIL DE L'UFR GEOGRAPHIE, HISTOIRE, ECONOMIE ET SOCIETES (GHES)	
Collège	**Nombre de sièges**
Collège A – professeurs des universités et personnels assimilés	6
Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	6
Collège BIATSS – personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé et assimilés	3

Université Paris Cité

Annexe 3
à l'arrêté n° 2025-16 du 13 février 2025
relatif à l'élection de représentants des personnels
aux conseils de composantes internes et
à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités
de l'université Paris Cité

Sites de vote des personnels en fonction du rattachement aux composantes internes

Faculté	Lieu de vote	Composante interne
SANTE	**1 – Site Cordeliers** 15 rue de l'école de médecine 75006 Paris	UFR de médecine
SANTE	**2 – Site Bichat** 16 rue Henri Huchard 75018 Paris	UFR de médecine
SANTE	**3 – Site Necker** 160 rue de Vaugirard 75015 Paris	UFR de médecine
SANTE	**4 – Site Cochin** 24 rue du faubourg Saint-Jacques 75014 Paris	UFR de médecine
SANTE	**5 – Site Lariboisière** MASCOT – Laboratoire 41 Boulevard De La Chapelle Pôle Viggo Petersen / Secteur Violet 75010 Paris	UFR de médecine
SANTE	**6 - Site Saint Louis** Institut de recherche Saint Louis (IRSL) 1 Avenue Claude Vellefaux 75010 Paris	UFR de médecine
SANTE	**7 - Site HEGP** Paris Centre de Recherche Cardiovasculaire (PARCC) Hôpital Européen Georges Pompidou 56, rue Leblanc 75015 Paris	UFR de médecine
SANTE	**8 - Site Robert-Debré** Laboratoire Neurodiderot 48 Boulevard Sérurier Bâtiment Ecran 3ème Étage Point Jaune 75019 Paris	UFR de médecine
SANTE	**9 - Site Observatoire** 4 avenue de l'observatoire 75006 Paris	UFR de pharmacie
SANTE	**10 - Site Garancière** 5 rue Garancière 75006 Paris	UFR d'odontologie
SCIENCES	**11 - Site Saint-Germain-des-Prés 1** 45 rue des Saints Pères 75006 Paris	UFR de Sciences fondamentales et Biomédicales

SCIENCES	**12 - Site Saint-Germain-des-Prés 2** 45 rue des Saints Pères 75006 Paris	UFR de mathématiques et informatique
SCIENCES	**13 - Bâtiment Sophie Germain 1** 8 place Aurélie Nemours 75013 Paris	UFR d'informatique
SCIENCES	**14 - Bâtiment Sophie Germain 2** 8 place Aurélie Nemours 75013 Paris	UFR de mathématiques
SCIENCES	**15 - Bâtiment Olympe de Gouges 1** 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	École d'ingénieur Denis Diderot
SCIENCES	**16 - Bâtiment Condorcet** 4 rue Elsa Morante 75013 Paris	UFR de physique
SCIENCES	**17 - Bâtiment Lamarck B** 35 rue Hélène Brion 75013 Paris	UFR Sciences du Vivant
SCIENCES	**18 - Bâtiment Lavoisier** 15 rue Jean-Antoine de Baïf 75013 Paris	UFR de chimie
SCIENCES	**19 - Site Pajol** 20 rue du département 75018 Paris	IUT Paris Pajol
SOCIETES ET HUMANITES	**20 - Site Valette** 2 rue Valette 75005 Paris	Faculté Sociétés et Humanités (services facultaires)
SOCIETES ET HUMANITES	**21 - Site Malakoff** 10 avenue Pierre Larousse 92240 Malakoff	UFR de Droit, d'Économie et de Gestion*
SOCIETES ET HUMANITES	**22 - Bâtiment Olympe de Gouges 2** 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	UFR Études interculturelles de langues appliquées*
SOCIETES ET HUMANITES	**23 - Bâtiment Olympe de Gouges 3** 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	UFR d'Études anglophones*
SOCIETES ET HUMANITES	**24 - Bâtiment Olympe de Gouges 4** 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	UFR de Géographie, Histoire, Économie et Sociétés*
SOCIETES ET HUMANITES	**25 - Bâtiment Olympe de Gouges 5** 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	UFR de Linguistique*
SOCIETES ET HUMANITES	**26 - Bâtiment Olympe de Gouges 6** 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	UFR Institut des humanités, sciences et sociétés*
SOCIETES ET HUMANITES	**27 - Site Mirabeau** 143 avenue de Versailles 75016 Paris	IUT de Paris - Rives de Seine*

** Hormis les agents BIATSS rattachés aux services facultaires, les agents BIATSS de la Faculté Sociétés et Humanités votent pour le siège vacant à la commission recherche de la Faculté au sein de leur composante interne de rattachement.*

SOCIETES ET HUMANITES	**28 - Site Lacretelle** 1 rue Lacretelle 75015 Paris	UFR STAPS*
SOCIETES ET HUMANITES	**29 – Bâtiment Grands Moulins** 5 rue Thomas Mann 75013 Paris	- UFR de Langues et civilisations d'Asie orientale* - UFR Lettres, Arts et Cinéma*
SOCIETES ET HUMANITES	**30 - Site Boulogne** 71 avenue Édouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt	UFR Institut de Psychologie*
SOCIETES ET HUMANITES	**31 - Site Saint-Germain-des-Prés 3** 45 rue des Saints Pères 75006 Paris	UFR des Sciences Humaines et Sociales*

L'emplacement des bureaux de vote sera précisé par arrêté complémentaire. Le rattachement de chaque électeur inscrit à chacun des collèges électoraux des conseils et commissions et à chacun des bureaux de vote concernés sera indiqué sur les listes électorales

Université Paris Cité

Annexe 4
à l'arrêté n° 2025-16 du 13 février 2025
relatif à l'élection de représentants des personnels
aux conseils de composantes internes et à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités
de l'université Paris Cité

Principes de rattachement des personnels des structures de recherche

Faculté de rattachement	UFR de Rattachement	Type et N° de structure	Intitulé de l'unité - CQ 2025/2029	Acronyme de l'unité	UPCité tutelle déposante
SANTE	UFR de médecine	UMR_S 1138	Centre de Recherche des Cordeliers	CRC	Non
SANTE	UFR de médecine	UMR-S 1343	Pharmacologie et évaluations thérapeutiques chez l'enfant et la femme enceinte	_	Oui
SANTE	UFR de médecine	URP_7328	Fédération pour la recherche en explorations thérapeutiques innovantes in utero	FETUS	Oui
SANTE	UFR de médecine	URP_7330	Sommeil-Vigilance-Fatigue et Santé Publique	VIFASOM	Oui
SANTE	UFR de médecine	UMR 8045	BIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE, BIOMETRIE, EPIGENETIQUE, LIGNEES : De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité	BABEL	Oui
SANTE	Faculté de pharmacie de Paris	UMR_8038	Cibles Thérapeutiques et conception de médicaments	CiTCoM	Oui
SANTE	Faculté de pharmacie de Paris	UMR-D-261	Santé Internationale de la mère et de l'enfant	MERIT	Oui
SANTE	UFR de médecine	UMR-S_970	Paris Centre de recherche cardiovasculaire	PARCC	Oui
SANTE	Faculté de pharmacie de Paris	UMR-S_1139	Physiopathologie et pharmacotoxicologie placentaire humaine : Microbiote pré & post natal	3PHM	Oui
SANTE	Faculté de pharmacie de Paris	UMR-S_1144	Optimisation Thérapeutique en Neuropsychoparmacologie	OPTEN	Oui
SANTE	UFR de médecine	UMR-S_1153	Centre de recherche épidémiologies et statistique de Sorbonne Paris Cité	CRESS	Oui
SANTE	UFR de médecine	UMR-S_1163	Institut Imagine	IMAGINE	Oui

Faculté de rattachement	UFR de Rattachement	Type et N° de structure	Intitulé de l'unité - CQ 2025/2029	Acronyme de l'unité	UPCité tutelle déposante
SANTE	UFR de médecine	**UMR-S_1266**	Institut de psychiatrie et neurosciences de Paris	IPNP	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR/UMR-S_8104/1016**	Institut Cochin	IC	Oui
SANTE	Faculté de pharmacie de Paris	**UMR/UMR-S_8258/1022**	Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé	UTCBS	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UM (11) 8253/1151**	Institut Necker-Enfants Malades - Centre de médecine moléculaire	INEM	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR 7052, UMR_S 1271**	Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires	B3OA	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR_S-1132**	Biologie de l'os et du cartilage = Biology of bone and cartilage : regulations and therapeutical targeting	BIOSCAR	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR_S-1149**	Centre de recherche sur l'inflammation	CRI	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR_S-1123**	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliqué aux populations vulnérables = Clinical epidemiology and economic evaluation for vulnerable populations in health care	ECEVE	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR_S-1137**	Infection, anti-microbien, modélisation, évolution	IAME	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR_S-1148**	Laboratoire de recherche vasculaire translationnelle	LVTS	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR_S-942**	Cardiovascular Markers in Stresses COndiTions = Marqueurs cardiovasculaires en situation de stress	MASCOT	Oui
SANTE	UFR de médecine	**UMR 1141**	Neurodevelopmental and Neurovascular Disorders = maladies neurodéveloppementales et neurovasculaires	NeuroDiderot	Oui
SANTE	UFR de médecine	URP 7329	Institut de Recherche bioMédicale et d'Épidémiologie du Sport	IRMES	Oui
SANTE	UFR de médecine	UMR_S 1342	Institut de Recherche Saint Louis	IRSL	Oui
SANTE	UFR de médecine	UMR_S 1346	Health data- and model- driven approaches for Knowledge Acquisition	HEKA	Oui
SANTE	UFR de Pharmacie	UMR_S 1333	Santé Orale	-	Oui

Faculté de rattachement	UFR de Rattachement	Type et N° de structure	Intitulé de l'unité - CQ 2025/2029	Acronyme de l'unité	UPCité tutelle déposante
SCIENCES	Faculté des sciences fondamentales et biomédicales	**UMR_8002**	Centre Neurosciences intégratives et Cognition	INCC	Oui
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 7587**	Institut Langevin	Institut Langevin	Non
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	**UMR 9213**	Institut des Sciences des Plantes de Paris Saclay	IPS2	Non
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	**UMR 7618**	Institut d'Écologie et des Sciences de l'Environnement de Paris	IEES	Non
SCIENCES	UFR de mathématiques et informatique	**URP_2517**	Laboratoire informatique Paris Descartes	LIPADE	Oui
SCIENCES	UFR Mathématiques	**UMR 7586**	Institut de Mathématiques de Jussieu-Paris Rive Gauche	IMJ-PRG	Non
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 9012**	Laboratoire de physique des 2 infinis - Irène Joliot-Curie	IJCLab	Non
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 7158**	Astrophysique, Interprétation, Modélisation	AIM Paris-Saclay	Non
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 9001**	Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies	C2N	Non
SCIENCES	Faculté des sciences fondamentales et biomédicales	**UMR 9010**	Centre Borelli	CGB	Non
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	**UMR 7206**	Eco-Anthropologie	EA	Non
SCIENCES	UFR Chimie	**UMR 7583**	Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques	LISA	Non
SCIENCES	UFR Mathématiques	**UMR 7598**	Laboratoire Jacques-Louis Lions	LJLL	Non
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 8023**	Laboratoire de Physique de l'ENS	LPENS	Non

Faculté de rattachement	UFR de Rattachement	Type et N° de structure	Intitulé de l'unité - CQ 2025/2029	Acronyme de l'unité	UPCité tutelle déposante
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 7585**	Laboratoire de Physique Nucléaire et Hautes Energies	LPNHE	Non
SCIENCES	UFR Physique	**Non connu**	Laboratoire d'Instrumentation et de Recherche en Astrophysique	LIRA	Non
SCIENCES	UFR Mathématiques	**UMR 8001**	Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation	LPSM	Non
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 7162**	Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques	MPQ	Oui
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 7057**	Matière et Systèmes Complexes	MSC	Oui
SCIENCES	Faculté des sciences fondamentales et biomédicales	**UMR_8003**	Saints-Pères Paris Institute for Neurosciences	SPINN	Oui
SCIENCES	UFR de mathématiques et informatique	**UMR_8145**	mathématiques Appliquées Paris 5	MAP5	Oui
SCIENCES	Faculté des sciences fondamentales et biomédicales	**UMR_8601**	Laboratoire de Chimie et de Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques	LCBPT	Oui
SCIENCES	Faculté des sciences fondamentales et biomédicales	**UMR-S_1124**	HealthFex	HealthFex	Oui
SCIENCES	UFR Physique	**UMR_7164**	AstroParticule et Cosmologie	APC	Oui
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	**UMR_8251**	Unité de Biologie Fonctionnelle et Adaptative	BFA	Oui
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	**UMR_7216**	Epigénétique et Destin Cellulaire	EDC	Oui
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	**UMR-E 008**	Stabilité génétique, Cellules Souches et Radiations	SGCSR	Non
SCIENCES	UFR Physique	**UMR 7636**	Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes	PMMH	Non

Faculté de rattachement	UFR de Rattachement	Type et N° de structure	Intitulé de l'unité - CQ 2025/2029	Acronyme de l'unité	UPCité tutelle déposante
SCIENCES	UFR Physique	UMR 8175 ; UMR_S 1334	Nanomédecine, Biologie extracellulaire Intégratome et Innovations en santé	NABI	Oui
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	UMR_8261	Expression Génétique Microbienne	EGM	Oui
SCIENCES		UMR 9080		LBT	Oui
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	UMR_7592	Institut Jacques Monod	IJMonod	Oui
SCIENCES	UFR Informatique	UMR_8243	Institut de Recherche en Informatique Fondamentale	IRIF	Oui
SCIENCES	UFR Chimie	UMR_7086	Interfaces, Traitements, Organisation et DYnamique des Systèmes	ITODYS	Oui
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant (SDV)	UMR_7099	Laboratoire de Biologie Physico-Chimique des Protéines Membranaires	BPM	Oui
SCIENCES	UFR Mathématiques, Physique, SDV	URP_4434	Laboratoire de Didactique André Revuz	LDAR	Oui
SCIENCES	UFR Physique, SDV, GHES	UMR_8236	Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain	LIED	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de droit, d'économie et de gestion	URP_1515	Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public	CMH	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Géographie, Histoire, Economie et Sociétés (GHES)	UMR 8210	Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques	ANHIMA	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Géographie, Histoire, Economie et Sociétés (GHES)	UMR 8504	Géographie-cités	-	Non
SOCIETES ET HUMANITES	UFR LCAO	UMR 8173	Chine Corée Japon	CCJ	Non
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de droit, d'économie et de gestion	URP_1516	Centre de droit des affaires et de gestion	CEDAG	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de sciences humaines et sociales	UMR 8155	Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale	CRCAO	Non

Faculté de rattachement	UFR de Rattachement	Type et N° de structure	Intitulé de l'unité - CQ 2025/2029	Acronyme de l'unité	UPCité tutelle déposante
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de droit, d'économie et de gestion	URP_2515	Institut d'Histoire du Droit	IHD	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)	URP_3625	Institut des Sciences du Sport-Santé de Paris	I3SP	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Institut de psychologie	URP_4056	Laboratoire de psychologie clinique et psychopathologie psychanalyse	PCPP	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Institut de psychologie	URP_4057	Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé	LPPS	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de sciences humaines et sociales	URP_4071	Education et apprentissages	EDA	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de droit, d'économie et de gestion	URP_4470	Laboratoire interdisciplinaire de recherche appliquée en économie de la santé	LIRAES	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Institut de psychologie	URP_4471	Laboratoire de Psychologie Sociale - contextes et régulation	LPS	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de sciences humaines et sociales	URP_4545	Centre d'anthropologie culturelle	CANTHEL	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Institut de psychologie	URP_7326	Vision Action Cognition	VAC	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Institut de psychologie	URP_7536	Laboratoire Mémoire, Cerveau et Cognition	MC2 Lab	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de sciences humaines et sociales	URP_7538	Centre de recherches en Philosophie, Sociologie, Sémiologie et Politique	PHILéPOL	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de sciences humaines et sociales	UMR_8070	Centre de recherche sur les liens sociaux	CERLIS	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Institut de psychologie	UMR_8240	Laboratoire de Psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant	LaPsyDE	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Institut de psychologie	UMR T 7708	Laboratoire Psychologie et d'Ergonomie Appliquée	LaPEA	Oui

Faculté de rattachement	UFR de Rattachement	Type et N° de structure	Intitulé de l'unité - CQ 2025/2029	Acronyme de l'unité	UPCité tutelle déposante
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de sciences humaines et sociales	UMR-D_196	Centre population et développement	Ceped	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de droit, d'économie et de gestion	UMR-S_1145	Institut Droit et Santé	IDS	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté de sciences humaines et sociales	UM(7) 8211/988	Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale et Société	CERMES3	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Lettres, Arts et Cinéma (LAC)	URP_4410	Centre d'études et de recherches interdisciplinaires de l'UFR LAC (lettres, arts et cinéma)	CERILAC	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Géographie, Histoire, Economie et Sociétés (GHES) - UFR LCAO	UMR_D-245	Centre d'Etudes en Sciences Sociales sur les Mondes Africains, Américains et Asiatiques	CESSMA	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Études Interculturelles de Langues Appliquées (EILA) - UFR Ét. Anglo., UFR LCAO, UFRL	URP_3967	Approches Linguistiques Théoriques, Appliquées et Expérimentales : langues et cultures connectées	ALTAE	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Institut Humanités, Sciences et Société (IHSS)	URP_3522	Centre de Recherches Psychanalyse, Médecine et Société	CRPMS	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Linguistique (UFRL)	UMR_7597	Laboratoire d'histoire des théories linguistiques	HTL	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Géographie, Histoire, Economie et Sociétés (GHES)	UMR_7533	Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces	LADYSS	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Études Anglophones	UMR_8225	Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Cultures, Histoires, Littératures, Longues durées et Sciences Sociales	ECHELLES	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Institut Humanités, Sciences et Société (IHSS)	URP_7335	Laboratoire de Changement Social et Politique	LCSP	Oui

Faculté de rattachement	UFR de Rattachement	Type et N° de structure	Intitulé de l'unité - CQ 2025/2029	Acronyme de l'unité	UPCité tutelle déposante
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Linguistique (UFRL)	**UMR_7110**	Laboratoire de linguistique formelle	LLF	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Géographie, Histoire, Economie et Sociétés (GHES)	**UMR_8586**	Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique	PRODIG	Non
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Institut Humanités, Sciences et Société (IHSS)	**UMR_7219**	Laboratoire Sciences - Philosophie - Histoire	SPHERE	Oui
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Institut Humanités, Sciences et Société (IHSS)	**UMR_8245**	Unité de recherche Migrations et Sociétés	URMIS	Oui
IPGP	STEP	**UMR_7154**	Institut de Physique du Globe de Paris	IPGP	Non
SCIENCES ; SANTE	UFR Sciences du Vivant (SDV)	**UMR_S-1134**	Biologie intégrée du globule rouge	BIGR	Oui

Université Paris Cité

Annexe 5
à l'arrêté n° 2025-16 du 13 février 2025
relatif à l'élection de représentants des personnels
aux conseils de composantes internes et
à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités
de l'université Paris Cité

Lieux de dépôt des candidatures

Faculté	Composante interne	Lieu du dépôt	Interlocuteurs
SANTE	UFR de médecine	**Site des Cordeliers** 4e étage Bureau 400 15 rue de l'école de médecine 75006 Paris	Isabelle GORVEL isabelle.gorvel@u-paris.fr Vincent LOISEAU vincent.loiseau@u-paris.fr
SANTE	UFR de pharmacie	**Site Observatoire** 4 avenue de l'observatoire Bureau de la CSA 75006 Paris	Stéphanie COURTOIS Christine SALZE secretariat.general.pharma@u-paris.fr
SANTE	UFR d'odontologie	**Site Garancière** Bureau assistante de direction 5 rue Garancière 75006 Paris **Site Montrouge** Bureau assistante de direction 1 rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge	Laetitia PAPADACCI laetitia.papadacci@u-paris.fr Satiavaty MANTCHALA satiavaty.mantchala@u-paris.fr
SCIENCES	UFR de Sciences fondamentales et Biomédicales	**Site Saint-Germain-des-Prés** 4ème étage Bureau P410 45 rue des Saints Pères 75006 Paris	Sophie ZHANG sophie.zhang@u-paris.fr Sylviane FREDERIC sylviane.frederic@u-paris.fr
SCIENCES	UFR de mathématiques et informatique	**Site Saint-Germain-des-Prés** 7ème étage Bureau n° 700-E 45 rue des Saints Pères 75006 Paris	Augustin HANGAT Augustin.hangat@u-paris.fr Laury SOUPRAYA laury.soupraya@u-paris.fr
SCIENCES	UFR d'informatique	**Bâtiment Sophie Germain** Bureau 2007 8 place Aurélie Nemours 75013 Paris	Thomas BÉRAUD thomas.beraud@u-paris.fr Patricia TARNIOWY tarniowy@informatique.univ-paris-diderot.fr
SCIENCES	UFR de mathématiques	**Bâtiment Sophie Germain** 5ème étage Bureau 5059 8 place Aurélie Nemours 75013 Paris	Dominique BRENA Dominique.brena@u-paris.fr Mireille FOUQUET Mireille.fouquet@u-paris.fr

Faculté	Composante interne	Lieu du dépôt	Interlocuteurs
SCIENCES	École d'ingénieur Denis Diderot	**Bâtiment Olympe de Gouges** 2ème étage Pièce 268 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	Isabelle LAMBERT Isabelle.lambert@u-paris.fr Sébastien THÉVENET Sebastien.thevenet@u-paris.fr
SCIENCES	UFR de physique	**Bâtiment Condorcet** Bureau 373A 4 rue Elsa Morante 75013 Paris	Isabelle ANDRE isabelle.andre@u-paris.fr Magalie LONGO magalie.longo@u-paris.fr
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant	**Bâtiment Lamarck B** Bureau RH87 35 rue Hélène Brion 75013 Paris	Sylvie LEFEBVRE sylvie.lefebvre@u-paris.fr
SCIENCES	IUT Paris Pajol	**Site Pajol** Salle 003 20 rue du département 75018 Paris	Steeve REISBERG Steeve.reisberg@u-paris.fr Aurélie SCHERMAN aurelie.scherman@u-paris.fr Gulay BEREKET gulay.bereket1@u-paris.fr Jean François BERTHEL jean-francois.berthel@u-paris.fr
SCIENCES	UFR de chimie	**Bâtiment Lavoisier** Bureau 436 15 rue Jean-Antoine de Baïf 75013 Paris	Pierre-Francois QUENIN pierre-francois.quenin@u-paris.fr Nora BELAICH nora.belaich@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté Sociétés et Humanités (services facultaires)	**Site Valette** Bureau 202 2 rue Valette 75005 Paris	Adrien DELARUE adrien.delarue@u-paris.fr Marie-Charlotte BOURGEOIS marie-charlotte.bourgeois@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR de Droit, d'Économie et de Gestion	**Site Malakoff** Service RH - Secrétariat général 10 avenue Pierre Larousse 92240 Malakoff	Jacoba CANDAMES-VINAS jacoba.candames-vinas@u-paris.fr Sylvie MOUREAUX-PHILIBERT sylvie.moureaux-philibert@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Études interculturelles de langues appliquées	**Bâtiment Olympe de Gouges** 4ème étage Bureau 439 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	Isabelle LHOUMEAU Isabelle.lhoumeau@u-paris.fr Véronique YABAS Veronique.yabas@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR d'Études anglophones	**Bâtiment Olympe de Gouges** Bureau 419 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	Sylvie MORIN sylvie.morin@u-paris.fr Julia BODIN julia.bodin@u-paris.fr

Faculté	Composante interne	Lieu du dépôt	Interlocuteurs
SOCIETES ET HUMANITES	UFR de Géographie, Histoire, Économie et Sociétés	**Bâtiment Olympe de Gouges** 4ème étage Bureau 493 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	Benjamin MATHIEU Benjamin.mathieu@u-paris.fr Fany EGGERS Fany.eggers@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR de Linguistique	**Bâtiment Olympe de Gouges** 5ème étage Bureau 524 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	Carole CONNAN Carole.connan@u-paris.fr Jocelyne DESFONTAINES jocelyne.desfontaines@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Institut des humanités, sciences et sociétés	**Bâtiment Olympe de Gouges** 4e étage Bureaux 404 et 406 8 place Paul Ricœur 75013 Paris	Sophie DE ROBIEN sophie.derobien@u-paris.fr Cécile MEDONNE cecile.medonne@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	IUT de Paris - Rives de Seine	**Site Mirabeau** Bureau du secrétariat général V3-3 Bâtiment Versailles 3ème étage 143 avenue de Versailles 75016 Paris	Renaud LANDON renaud.landon@u-paris.fr Sourat GHELAB sourat.ghelab@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR STAPS	**Site Lacretelle** Bureau 01 (SH) ou Bureau 03 (OB) 1 rue Lacretelle 75015 Paris	Stéphane HUMBERT stephane.humbert@u-paris.fr Odile BEUROTTE odile.beurotte@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR de Langues et civilisations d'Asie orientale	**Bâtiment Grands Moulins** Bâtiment C 4ème étage Bureau 497 C ou Bureau 495 C 5 rue Thomas Mann 75013 Paris	Catherine MERCIER Catherine.mercier@u-paris.fr Anne HIGTON Catherine.mercier@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Lettres, Arts et Cinéma	**Bâtiment Grands Moulins** Bâtiment C 6ème étage, Pièce 696C 5 rue Thomas Mann 75013 Paris	Madeleine SENE Madeleine.sene@u-paris.fr Joanna LEVY Joanna.levy@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Institut de Psychologie	**Site Boulogne** Secrétariat général 71 avenue Édouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt	Jamil SLAOUI Jamil.slaoui@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR des Sciences Humaines et Sociales	**Site Saint-Germain-des-Prés** Bâtiment Jacob Secrétariat du doyen 4ème étage Bureau J 408 45 rue des Saints Pères 75006 Paris	Désirée VARELA desiree.varela@u-paris.fr Éléonore SCHMIDT eleonore.schmidt@u-paris.fr

Université Paris Cité

Annexe 6
à l'arrêté n° 2025-16 du 13 février 2025
relatif à l'élection de représentants des personnels
aux conseils de composantes internes et à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités
de l'université Paris Cité

Listes de diffusion dédiées à la propagande électorale

Instance et collège(s) concernés	Adresse de diffusion dédiée
Conseil de l'UFR de pharmacie	elections.personnels.sante@listes.u-paris.fr
Conseil de l'UFR de médecine	
Conseil de l'UFR d'odontologie	
Conseil de l'école d'ingénieur Denis Diderot	elections.personnels.sciences@listes.u-paris.fr
Conseil de l'UFR Mathématiques	
Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et biomédicales	
Conseil de l'UFR mathématiques et informatique	
Conseil de l'UFR Chimie	
Conseil de l'UFR sciences du vivant	
Conseil de l'UFR de physique	
Conseil de l'UFR d'informatique	
Conseil de l'IUT Paris Pajol	

Université Paris Cité

Instance et collège(s) concernés	Adresse de diffusion dédiée
Commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités	elections.personnels.sh@listes.u-paris.fr
Conseil de l'UFR Géographie, histoire, économie et sociétés	
Conseil de l'UFR langues et civilisations de l'Asie Orientale	
Conseil de l'UFR d'études anglophones	
Conseil de l'UFR Sciences humaines et sociales	
Conseil de l'UFR institut de psychologie	
Conseil de l'IUT Paris-Rives de Seine	
Conseil de l'UFR droit, économie, gestion	
Conseil de l'UFR STAPS	
Conseil de l'UFR EILA	
Conseil de l'UFR iHSS	
Conseil de l'UFR Lettres, arts et cinéma	
Conseil de l'UFR linguistique	

Université Paris Cité

Annexe 7
à l'arrêté n° 2025-16 du 13 février 2025
relatif à l'élection de représentants des personnels
aux conseils de composantes internes et
à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités
de l'université Paris Cité

Tableau des référents pour les demandes et les dépôts de procuration

Faculté	Composante interne	Interlocuteurs
SANTE	UFR de médecine	Isabelle GORVEL isabelle.gorvel@u-paris.fr
SANTE	UFR de pharmacie	Nadine GERDAY Christine SALZE secretariat.general.pharma@u-paris.fr
SANTE	UFR d'odontologie	Sirine SENOUSSI sirine.senoussi@u-paris.fr
SCIENCES	UFR de Sciences fondamentales et Biomédicales	Sophie ZHANG sophie.zhang@u-paris.fr
SCIENCES	UFR de mathématiques et informatique	Augustin HANGAT Augustin.hangat@u-paris.fr
SCIENCES	UFR d'informatique	Thomas BÉRAUD thomas.beraud@u-paris.fr
SCIENCES	UFR de mathématiques	Dominique BRENA Dominique.brena@u-paris.fr
SCIENCES	École d'ingénieur Denis Diderot	Isabelle LAMBERT Isabelle.lambert@u-paris.fr Sébastien THEVENET sebastien.thevenet@u-paris.fr
SCIENCES	UFR de physique	Isabelle ANDRE Isabelle.andre@u-paris.fr
SCIENCES	UFR Sciences du Vivant	Cedric DE CASSAN cedric.de-cassan@u-paris.fr Manuelle SARDA manuelle.sarda@u-paris.fr
SCIENCES	IUT Paris Pajol	Steeve REISBERG Steeve.resiberg@u-paris.fr Aurélie SCHERMAN aurelie.scherman@u-paris.fr Gulay BEREKET gulay.bereket1@u-paris.fr Jean François BERTHEL Jean-francois.berthel@u-paris.fr

Faculté	Composante interne	Interlocuteurs
SCIENCES	UFR de chimie	Pierre-Francois QUENIN pierre-francois.quenin@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	Faculté Sociétés et Humanités (services facultaires)	Adrien DELARUE adrien.delarue@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR de Droit, d'Économie et de Gestion	Jacoba CANDAMES-VINAS jacoba.candames-vinas@u-paris.fr Sylvie MOUREAUX-PHILIBERT sylvie.moureaux-philibert@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Études interculturelles de langues appliquées	Isabelle LHOUMEAU Isabelle.lhoumeau@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR d'Études anglophones	Sylvie MORIN sylvie.morin@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR de Géographie, Histoire, Économie et Sociétés	Fany EGGERS Fany.eggers@u-paris.fr Benjamin MATHIEU Benjamin.mathieu@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Linguistique	Carole CONNAN carole.connan@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Institut des humanités, sciences et sociétés	Sophie DE ROBIEN sophie.derobien@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	IUT de Paris - Rives de Seine	Sourat GHELAB sourat.ghelab@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR STAPS	Stéphane HUMBERT stephane.humbert@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR de Langues et civilisations d'Asie orientale	Catherine MERCIER catherine.mercier@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Lettres, Arts et Cinéma	Madeleine SENE Madeleine.sene@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR Institut de Psychologie	Jamil SLAOUI Jamil.slaoui@u-paris.fr
SOCIETES ET HUMANITES	UFR des Sciences Humaines et Sociales	Éléonore SCHMIDT eleonore.schmidt@u-paris.fr